

PAR COURRIEL

Lausanne, le 6 mars 2019

Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat,
Madame la Secrétaire générale, Messieurs les Secrétares généraux,

Nous vous transmettons, ci-joint le tableau des questions orales déposées le mardi 5 mars 2019, concernant l'heure des questions du mardi 12 mars 2019.

DATE DE LA QUESTION	TITRE DU DEPOT	REF.	DEPT
5 mars 2019	Question orale Susanne Jungclaus Delarze - Un tunnel à travers les Diablerets ?	19_HQU_191	DTE
5 mars 2019	Question orale Nicolas Suter au nom du GRIEC (Groupe Interpartis Energie Climat) - A quand la publication de la Conception Cantonale de l'Energie (CoCEn) ?	19_HQU_195	DTE
5 mars 2019	Question orale Didier Lohri - Nucléaire, CO2 et investissements étrangers de Romande Energie	19_HQU_198	DTE
5 mars 2019	Question orale Didier Lohri - Nucléaire et actions concrètes proposées à Romande Energie SA	19_HQU_199	DTE
5 mars 2019	Question orale Hadrien Buclin - Entrave à la liberté d'informer à l'UNIL ?	19_HQU_189	DFJC
5 mars 2019	Question orale Christian van Singer - Quelles mesures pour améliorer la qualité de l'air dans les classes ?	19_HQU_200	DFJC
5 mars 2019	Question orale Christian van Singer - Quelles mesures pour améliorer la qualité de l'air dans les classes ?	19_HQU_201	DFJC
5 mars 2019	Question orale Hadrien Buclin - Fondation de Beaulieu : pourquoi le Conseil d'Etat ne répond-il pas au Parlement ?	19_HQU_193	DEIS

DATE DE LA QUESTION	TITRE DU DEPOT	REF.	DEPT
5 mars 2019	Question orale Aurélien Clerc - Championnat du monde de cyclisme 2020 - Vélo pour tous	19_HQU_197	DEIS
5 mars 2019	Question orale Jean-Michel Dolivo - Une stratégie RH ambitieuse pour le canton, mais pas vraiment pour réaliser rapidement l'égalité salariale entre femmes et hommes ?	19_HQU_188	DIRH
5 mars 2019	Question orale Susanne Jungclaus Delarze - Mobilité sécurité pour tous entre Villeneuve et l'Hôpital riviera Chablais HRC à Rennaz	19_HQU_192	DIRH
5 mars 2019	Question orale Aurélien Clerc - Pistes cyclables efficaces ou simple alibi ?	19_HQU_196	DIRH
5 mars 2019	Question orale Muriel Thalmann - Vingt cures vides depuis 2015 : à combien se montent le montant annuel et le montant cumulé, à ce jour, du manque à gagner et des coûts d'entretien consécutifs à cette situation ?	19_HQU_190	DFIRE
5 mars 2019	Question orale Marc Vuilleumier - Un peu d'humanité fiscale n'est pas péché mortel	19_HQU_194	DFIRE

Nous vous présentons, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame la Secrétaire générale, Messieurs les Secrétares généraux, nos salutations distinguées.

Le Secrétaire général

Igor Santucci

Annexes

- *textes des dépôts*



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19.HQ4.191

Déposé le : 05.03.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Un tunnel à travers les Diablerets ?

Question posée

Dans les mises à l'enquête publique publiées il y a quelques semaines dans la FAO, on peut lire que le SIPAL conjointement avec la société Glacier 3000 met à l'enquête un projet du domaine skiable de Glacier 3000 proposant de relier le Martisberg à la piste de ski de Pierre Pointe par un tunnel de 260 m à travers la montagne.

Question au Conseil d'Etat : quelle est la position du Conseil d'Etat par rapport à ce projet qui augmentera l'impact du ski sur une zone encore relativement peu fréquentée et de manière générale par rapport au développement du ski par le forage ou la construction de tunnels.

Nom et prénom de l'auteur :

Jungclaus Delarze Susanne

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-HQU-195

Déposé le : 05.03.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

A quand la publication de la Conception Cantonale de l'Énergie (CoCEn) ?

Question posée

Le canton de Vaud fait office de pionnier dans la mise en œuvre de la stratégie énergétique 2050, on l'a vu récemment au travers des succès de son programme bâtiments qui est cité en exemple, alors que d'autres cantons, tels Berne, peinent à être aussi ambitieux.

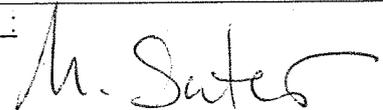
Notre canton a également tenu des Assises sur le climat, étape importante de prise de conscience de l'urgence de la situation et du besoin d'élaborer un plan d'action.

Alors que tout le monde y va de sa solution pour atteindre les objectifs fixés par la stratégie énergétique 2050 en termes d'économie d'énergie, de transition énergétique et de réduction des émissions de CO₂, ne serait-il pas temps que le canton publie la mise à jour, annoncée en juillet 2018, de la Conception Cantonale de l'Énergie ?

Nom et prénom de l'auteur :

Suter Nicolas au nom du GRIEC (Groupe Interpartis Énergie Climat)

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-HQU-198

Déposé le : 05.03.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Nucléaire, CO₂ et investissements étrangers de Romande Energie

Question posée

Il n'y a pas un jour sans que la presse martèle la problématique du CO₂. Elle a omis de faire les gros titres, en février 19, du résumé de la statistique fédérale de production d'énergie nucléaire. Le communicateur officiel swissnuclear cite partiellement :

Production d'électricité nucléaire 2018 : Les 5 centrales nucléaires suisses ont fourni une nouvelle fois près de 40% de la production d'électricité indigène et sont restées un pilier de l'approvisionnement électrique suisse – sûr et respectueux du climat –, notamment en hiver.

Quid des déchets radioactifs ? Nous sommes aveuglés par le CO₂ et de toutes les inepties entendues, lues, çà et là par des journalistes de réseaux sociaux gourmands en énergie électrique. Le Canton de Vaud et les Communes vaudoises sont actionnaires majoritaires de Romande Energie Holding SA.

Est-ce que le Conseil d'Etat a pris conscience des enjeux financiers et environnementaux de HREN et peut intervenir lors de la prochaine assemblée générale de la société Romande Energie Holding SA le 28 mai 2019, afin que cette dernière transmette une analyse complète des effets de la politique des investissements dans la production et l'acquisition de centrales en France de type éolienne, hydraulique, solaire, dans un pays producteur numéro 1 d'énergie nucléaire au monde et dont l'industrie nucléaire exporte des microcentrales nucléaires dans les pays émergents ?

Ne désirant pas revivre une affaire similaire à celle de Car Postal France et le nirvana des retombées financières projetées, permettez-moi de remercier le Conseil d'Etat de son écoute.

Nom et prénom de l'auteur :

Lohri Didier

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-HQU-199

Déposé le : 050319

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Nucléaire et actions concrètes proposées à Romande Energie SA

Question posée

Selon la statistique fédérale de production d'énergie nucléaire, le communicateur swissnuclear cite partiellement :

Production d'électricité nucléaire 2018 : Les centrales nucléaires suisses enregistrent une forte hausse de leur production d'électricité.

En 2018, ...la production nucléaire a ainsi augmenté d'un quart par rapport à l'année précédente.

L'augmentation du nombre de véhicules électriques, des équipements de réseaux de téléphonie 5G vont augmenter le besoin énergétique électrique. Les puissances en jeu ne pourront pas être couvertes par les seules énergies solaires.

Que faire ? Augmenter les importations d'énergie à base de nucléaire, de charbon en adéquation à notre politique de gestion des déchets nucléaires du tout chez les autres, rien chez nous !

Le Canton de Vaud et les Communes vaudoises sont actionnaires majoritaires de Romande Energie Holding SA.

Est-ce que le Conseil d'Etat a défini une politique de désengagement de tout actionariat de la société Romande Energie SA HREN envers les propriétaires des centrales nucléaires suisses et étrangères en compensant par la création de réseaux de chauffage à distance et de cogénération à bois issu des forêts cantonales et communales ?

Ne désirant pas attendre 2050 pour trouver une solution aux déchets nucléaires en mal de stockage, permettez-moi de remercier le Conseil d'Etat de son écoute.

Nom et prénom de l'auteur :

Lohri Didier

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19.HGU.189

Déposé le : 05.03.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Entrave à la liberté d'informer à l'UNIL ?

Question posée

Des représentant.e.s de plusieurs associations actives sur le campus universitaire de Dorigny ont interpellé la direction de l'UNIL pour dénoncer une entrave à la liberté d'informer. Selon ces représentant.e.s, les agents du service de sécurité de l'UNIL interviennent en effet lors de distributions de tracts à caractère associatif ou politique à l'entrée des bâtiments universitaires pour interrompre ces distributions, au motif que celles-ci seraient interdites sur le domaine privé de l'UNIL.

Le Conseil d'Etat n'estime-t-il pas, au nom de la liberté d'informer garantie par la Constitution, que de telles interventions devraient cesser ?

Nom et prénom de l'auteur :

Buclin, Hadrien

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-HQU-200

Déposé le : 05 03 19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Quelles mesures pour améliorer la qualité de l'air dans les classes ?

Question posée

Les médias ont dénoncé récemment la mauvaise qualité de l'air observée dans une centaine de classes des cantons de Berne, Vaud et des Grisons, et annoncé le lancement par l'OFSP d'une campagne <https://www.aerer-les-ecoles.ch/fr>

En 2016 déjà le canton publiait une brochure « QUALITÉ DE L'AIR UN ASPECT À ÉTUDIER POUR ÉTUDIER EN BONNE SANTÉ ».

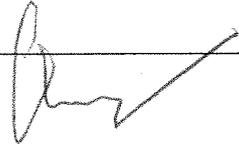
En 2017, la presse relatait que des médecins du travail avaient mesuré en continu la concentration en CO2 dans 3 classes de Baden et relevé des dépassements inquiétants, suite à quoi la CDIP annonçait la transmission aux communes et aux responsables d'établissements scolaires d'une liste de recommandations.

Mais la situation ne semble pas s'être améliorée.

Je pose dès lors au Conseil d'Etat la question suivante :

- dans les cas où la mauvaise qualité est due à un trop grand nombre d'élèves par classe et ne peut être réglé par des aérations ponctuelles, quelles mesures seront-elles prises ?

Nom et prénom de l'auteur : van Singer Christian

Signature : 

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s)

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19.HQU.701

Déposé le : 05.03.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Quelles mesures pour améliorer la qualité de l'air dans les classes ?

Question posée

Les médias ont dénoncé récemment la mauvaise qualité de l'air observée dans une centaine de classes des cantons de Berne, Vaud et des Grisons, et annoncé le lancement par l'OFSP d'une campagne <https://www.aerer-les-ecoles.ch/fr>

En 2016 déjà le canton publiait une brochure « QUALITÉ DE L'AIR UN ASPECT À ÉTUDIER POUR ÉTUDIER EN BONNE SANTÉ ».

En 2017, la presse relatait que des médecins du travail avaient mesuré en continu la concentration en CO2 dans 3 classes de Baden et relevé des dépassements inquiétants, suite à quoi la CDIP annonçait la transmission aux communes et aux responsables d'établissements scolaires d'une liste de recommandations.

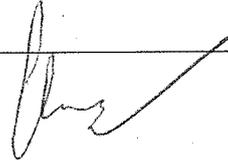
Mais la situation ne semble pas s'être améliorée.

Je pose dès lors au Conseil d'Etat la question suivante :

- une information sur cette problématique, voire une directive précise qui pourrait se résumer en « ouvrir complètement les fenêtres durant chaque pause, avant les premières leçons du matin et avant la reprise l'après-midi » a-t-elle été transmise à tous les enseignants, si non le sera-t-elle ?

Nom et prénom de l'auteur : van Singer Christian

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s)



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-HQU-193

Déposé le : 05.03.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Fondation de Beaulieu : pourquoi le Conseil d'Etat ne répond-il pas au Parlement ?

Question posée

En janvier 2018, les groupes Ensemble à gauche et socialiste ont interpellé le Conseil d'Etat suite aux déboires de la Fondation de Beaulieu. Plus d'une année après le dépôt de ces interpellations, le Conseil d'Etat n'y a toujours pas répondu, alors que la loi impose au gouvernement un délai de 3 mois au maximum pour la réponse aux interpellations des député.e.s. Comment le Conseil d'Etat explique-t-il cette entorse à l'art. 116 de la Loi sur le Grand Conseil ?

Nom et prénom de l'auteur :

Buclin, Hadrien

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19.HQU-197

Déposé le : 05.03.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Championnats du monde de cyclisme 2020 – Vélo pour tous

Question posée

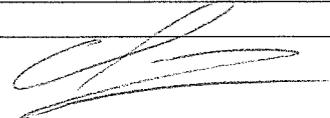
En 2020 se tiendront dans notre canton, les Jeux Olympiques de la Jeunesse mais aussi, les championnats du monde de cyclisme sur route Aigle-Martigny. Il me tient à cœur de saluer les efforts et l'investissement fournis par le CE pour promouvoir le sport et pour faire rayonner le canton sur la scène internationale. Le 14 février dernier s'est tenue la conférence de presse de ces prochains championnats du monde de cyclisme. A cette occasion, le canton du Valais a souligné une belle opportunité à faire fructifier. Il saisit à juste titre cette occasion des championnats du monde pour créer un groupe de travail « vélo pour tous », dotés notamment des missions suivantes :

- Encouragement à la pratique du vélo dans les écoles
- Prévention sécuritaire
- Intégration du sport handicap
- Utilisation des Championnats du Monde comme vecteur de promotion

J'ai ainsi l'honneur de poser la question suivante au Conseil d'Etat : Quant au canton de Vaud, quels sont les missions et les moyens qu'il se donnera, en terme de promotion et de développement du vélo, pour faire fructifier cette magnifique opportunité que sont les championnats du monde ?

Nom et prénom de l'auteur : Clerc Aurélien

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19.HQU.188

Déposé le : 05.03.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Une stratégie RH ambitieuse pour le canton, mais pas vraiment pour réaliser rapidement l'égalité salariale entre femmes et hommes ?

Question posée

Le 22 janvier 2019 l'Etat de Vaud a annoncé qu'il se dotait d'une stratégie RH « ambitieuse ». Un document était présenté dans ce cadre sous le titre « Etre un Etat employeur attractif de référence ». Nous y apprenons notamment que le canton se donne comme objectif en 2021 de poursuivre une politique discriminante à l'égard des femmes, puisqu'il n'est pas question de porter l'écart de salaire non expliqué qui s'élevait à 3,5% en 2014 à 0%, mais de le maintenir dans une fourchette de 3 à 3,2% ! C'est un objectif particulièrement surprenant de la part d'un employeur qui se targue d'avoir signé la Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public en septembre 2016 et qui se présente comme exemplaire. C'est un objectif qui paraît en contradiction avec la volonté affichée d'adopter un plan d'égalité salariale femmes-hommes. De surcroît, le message ainsi transmis aux entreprises du canton est très problématique.

Que pense le Conseil d'Etat de la volonté affichée des RH de maintenir en 2021 une différence résiduelle de salaire (part non expliquée de l'écart de rémunération) entre femmes et hommes employés dans l'administration cantonale?

Nom et prénom de l'auteur :

Dolivo Jean-Michel

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19.404.192

Déposé le : 05.03.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale Mobilité sécurité pour tous entre Villeneuve et l'Hôpital Riviera Chablais HRC à Rennaz

Question posée

Le journal de l'Hôpital Riviera Chablais diffusé en supplément au journal Le Régional nous éclaire sur l'accès à l'HRC par les transports publics dès l'ouverture de celui-ci. L'offre actuelle sera étoffée, c'est réjouissant. Outre la problématique déjà abordée du tracé du bus en provenance de la Riviera à destination de l'HRC à travers Villeneuve pour laquelle une solution efficace est attendue, se pose la question de la mobilité douce en particulier dans la zone des Fourches. En effet la route communale puis cantonale menant de Villeneuve à Rennaz est bordée des deux côtés par une voie mixte piétons/cycles non motorisés qui mérite d'être assainie et sécurisée en raison des nombreuses entrées et sorties de commerces, du trafic de livraison et service lié à ces mêmes commerces.

Question au Conseil d'Etat : le plan de mobilité de l'HRC résultant de l'EMPD 460 de 2012 a-t-il co-évolué avec le fort développement de la zone des Fourches et comment va-t-il assurer la sécurité de la mobilité douce ?

Nom et prénom de l'auteur :

Jungclaus Delarze Susanne

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-HQU-196

Déposé le : 05.03.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Pistes cyclables efficaces ou simple alibi ?

Question posée

Un plan existe pour définir les axes principaux de la mobilité douce. Appelé « plan de mobilité », celui-ci doit intégrer des pistes cyclables sur le réseau routier, dans le but de protéger les utilisateurs de cycles des autres usagers de la route. Comme la statistique le montre, le trafic à deux roues non motorisées se développe à grande vitesse avec l'utilisation toujours plus répandue des vélos électriques, des vélos plaisir ou sportif. Il va sans rappeler que l'article 46 al.1 de la loi sur la circulation routière (LCR) contraint le cycliste à emprunter les pistes réservées à cet effet lorsqu'elles existent. Cependant, je reste dubitatif sur le fait que ces voies aient véritablement été conçues dans le but premier de garantir la sécurité des usagers. Il apparaît très clairement par endroits, que les pistes cyclables semblent avoir été rajoutées en bordure du tronçon routier sans prendre en compte les véritables besoins des usagers et surtout leur sécurité. L'exemple de la route RC 780 entre Rennaz et Villeneuve est l'illustration d'une telle situation, la piste cyclable étant davantage un parcours d'obstacles dangereux qu'une incitation à se déplacer à deux roues !

J'ai ainsi l'honneur de poser la question suivante au Conseil d'Etat : Comment le CE prévoit-il d'évaluer si l'objectif de sécurité que doit remplir les pistes cyclables ait bien été atteint ?

Nom et prénom de l'auteur : Clerc Aurélien

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19.HQU.190

Déposé le : 05.03.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Vingt cures vides depuis 2015 : à combien se montent le montant annuel et le montant cumulé à ce jour du manque à gagner et des coûts d'entretien consécutifs à cette situation ?

Question posée

Le Conseil d'Etat n'a toujours pas répondu à l'interpellation de la députée Ginette Duvoisin, déposée le 24 novembre 2015, relative à la vente de 20 cures. A ce jour, le Grand Conseil n'a toujours pas reçu de demande du Conseil d'Etat d'autoriser cette vente. C'est pourquoi je remercie le Conseil d'Etat de répondre à la question suivante:

En 2015, une partie des 20 cures étant déjà vides et les locataires du solde de ces cures ayant reçu une résiliation de bail à la prochaine échéance ordinaire, j'aimerais connaître la perte financière pour l'Etat de Vaud. A combien se montent le montant annuel et le montant cumulé à ce jour du manque à gagner et des coûts d'entretien consécutifs à cette situation ?

Lausanne, le 5 mars 2019

Nom et prénom de l'auteur :

Muriel Thalmann

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part :
19.1404.194

Déposé le :
05.03.19

Scanné le :

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.
A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Un peu d'humanité fiscale n'est pas péché mortel

Question posée

Une importante association de retraités, notamment spécialisée dans le remplissage de déclarations d'impôt de contribuables modestes, est souvent confrontée à des situations injustes qu'un peu de jugeote pourrait éviter. 2 exemples pour illustrer cette situation. Un collaborateur d'une administration déclare 2 fois la rente AVS d'un contribuable. Celui-ci le constate au moment de payer les acomptes. L'association consultée écrit à l'ACI pour corriger cet état de fait. Le contribuable reçoit une lettre pré imprimée lui signifiant que le délai est dépassé et point barre. Idem pour ce curateur qui déclare la PC de son pupille. Même lettre de l'ACI et même point barre. Dans ces deux cas le taxateur aurait pu, ou dû, corriger la déclaration. Nous aimerions demander au Conseil d'Etat qu'elle est la formation des taxateurs pour débusquer ce genre de situation et si l'ACI ne devrait pas faire preuve de souplesse lorsqu'une déclaration contient manifestement des erreurs.

Nom et prénom de l'auteur :

Vuilleumier Marc

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du

Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch